



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Dahir n° 1-85-348 du 7 rabia II (20 décembre 1987) portant promulgation de la loi n° 30-85 relative à la taxe sur la valeur ajoutée. (section III – Exonération – Article 7 – IV – 9^{ème}).

.....

Section III – Exonérations

Article 7 :

I –

.....

II –

.....

IV – 9°) Les recettes brutes provenant de spectacles cinématographiques ou autres à l'exception de celles provenant de spectacles donnés dans les établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances.